

Index égalité professionnelle femmes-hommes : La société CHAMPAGNE MOBILITES obtient la note de 100/100 pour l'année 2025

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier un index mesurant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Comment est calculé l'index égalité femmes-hommes ?

Calculé sur un total de 100 points, l'index est composé de quatre indicateurs : écarts de rémunération (40 points), écarts de répartition des augmentations individuelles (35 points), pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15 points) et parité parmi les dix plus hautes rémunérations dans l'entreprise (10 points).

L'égalité femmes-hommes, un engagement pour RATP Dev

CHAMPAGNE MOBILITES, filiale de RATP Dev, obtient la note de **100/100** ce qui traduit notre engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

A chaque étape de la vie professionnelle : sélection, recrutement, formation, rémunération, mobilité, nous nous engageons à promouvoir, au sein de nos équipes, l'égalité, la diversité et le respect, dans l'ensemble de nos implantations en France et à l'étranger.

Cette note de **100/100** se décompose de la manière suivante :

- écarts de rémunération **40/40 points**,
- écarts de répartition des augmentations individuelles **35/35 points**,
- pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité **15/15 points**
- et parité parmi les dix plus hautes rémunérations dans l'entreprise **10/10 points**.